

Ensemble, responsables et volontaires

Agriculteurs, en tant que professionnels, vous êtes **responsables de la gestion de vos déchets**. Le brûlage ou l'enfouissement de vos ficelles et filets sont interdits.

En rapportant vos ficelles et filets :

- vous participez aux démarches de progrès engagées par toute la profession agricole,
- vous êtes en conformité avec la réglementation.

N'oubliez pas de demander une attestation de dépôt qui prouvera que vos plastiques usagés ont été correctement éliminés.



Le comité des plastiques en agriculture (CPA) a lancé l'initiative APE (agriculture, plastique et environnement), pour une gestion durable et responsable des plastiques en agriculture. Cette action est soutenue par les coopératives (Coop de France- métiers du grain, INVIVO), les négociants agricoles (FNA), les concessionnaires de machines agricoles et les exploitants agricoles (APCA, FNSEA).



Elle s'inscrit dans le cadre de l'organisation nationale de collecte des produits d'agrofourniture en fin de vie, gérée par A.D.I.VALOR.



Ce programme de collecte vous est proposé par votre distributeur ou votre concessionnaire, partenaires de la filière A.D.I.VALOR. Grâce à cet écoservice, mis en place de manière volontaire, ils vous assurent la valorisation, après usage, des produits qu'ils vous ont conseillés.

Informations, lieu(x) et date(s)
des prochaines collectes :

Tous les lieux de collectes sont publiés
sur www.adivalor.fr



ADIVALOR®

LE CAT SUD – 68 cours Albert Thomas – 69371 Lyon cedex 08
tél. 04.72.68.93.80 – email : infos@adivalor.fr
www.adivalor.fr

Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la **VALOR**isation
des déchets agricoles

Ficelles et Filets balles rondes

■ conditionnement
des fourrages



**Éleveur
recycleur !**

je vais le dire à mamère... 490 381 050 RCS LYON édition avril 2016 - COMEV82



Les bons gestes pour bien recycler



1 Demandez vos sacs de collecte

→ Obtenez auprès de votre fournisseur de ficelles ou filets, des sacs de 250 L spécialement conçus pour ces collectes.

2 Retirez

→ Découpez les ficelles et retirez les filets.



3 Nettoyez

→ Secouez pour enlever le maximum de fourrage.



4 Conditionnez



→ Mettez ficelles et filets dans des sacs de collecte séparés.

25 KG MAXI

NE PAS MÉLANGER



5 Stockez

→ Stockez vos sacs sur une palette, au sec et à l'abri.



Les plastiques usagés collectés sont :

- ficelles 100% polypropylène utilisées pour le conditionnement des fourrages, pour le palissage de la vigne ou en horticulture,
- filets 100% polyéthylène utilisés pour le conditionnement des balles rondes.

Ensemble, recyclons !

Les ficelles collectées sont valorisées pour fabriquer des raccords en plastique pour le bâtiment ou de nouvelles ficelles éco-conçues.



Avec le picto, c'est collecté !

Un produit facturé avec la mention "éco contribution APE" inclut dans son prix une contribution au financement de son recyclage. Les sommes ainsi collectées servent à financer la collecte et la valorisation des ficelles et filets.



Pour bénéficier du service de collecte

Vous êtes exploitant ou utilisateur professionnel et vous utilisez des ficelles plastiques ou des filets balles rondes.

Contactez votre fournisseur ou l'organisme partenaire de la filière A.D.I.VALOR sur votre secteur pour connaître ses dates et conditions de collecte. La liste des partenaires est consultable sur internet : www.adivalor.fr.

Service disponible en France Métropolitaine.